



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



Comité Départemental de la Haute-Garonne

## REGLEMENT INTERIEUR CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS JEU PROVENÇAL

*Ce règlement intérieur vient compléter certains articles du Règlement du Championnat National des Clubs Jeu Provençal 2024 – MAJ Juin 2024*

*Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par un complément sont repris ci-dessous.*

*Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.*

### **Article 4 – Les divisions et les groupes**

#### **4. 1**

A partir de 2025, le CDC JP sera limité à 24 équipes réparties en 2 divisions :

- CDC JP1 : 8 équipes
- CDC JP2 : 16 équipes réparties en 2 groupes

Un même club ne pourra avoir qu'une seule équipe en CDC JP1.

Un même club pourra inscrire deux équipes (une en CDC JP1 et une autre en CDC JP2, deux en CDC JP2) sous réserve de places disponibles. En cas de choix, sera prioritaire le club ayant obtenu le meilleur classement en 2024.

#### **4. 2 Montées et descentes**

Le premier du CDC JP1 à la fin de la phase de groupes monte en CDC JP.

Les descentes de CDC JP1 en CDC JP2 dépendent des descentes de CDC JP des clubs du CD 31.

Les premiers de chaque groupe de CDC JP2 et le meilleur deuxième montent en CDC JP1 la saison suivante.

Voir tableau annexe

### **Article 5 – Saison sportive et calendrier**

#### **5. 1**

Ce championnat se déroule en une seule phase :

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent (soit 7 matches). Pour les journées à 2 matches, le jet du but du 1<sup>o</sup> match aura lieu à 8 heures (les équipes devant être présentes une demi-heure avant pour remplir les feuilles de match) et pour la journée à trois matches, le premier débutera à 14 heures.

### **Article 9 - Participation**

#### **9. 4 Indemnités**

Pour les journées à deux matches joués, une aide forfaitaire de 90€ sera accordée par le Comité aux clubs concernés.

### **Article 15 - Forfait et sanctions pécuniaires**

#### **15. 2**

Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à deux matches et 300€ pour un week-end à 3 matches.

A compter du 2<sup>o</sup> forfait pour une journée, le forfait général est prononcé avec une amende de 400€.

*Le présent règlement intérieur a été établi et adopté par le CD 31, le 14 juin 2024.*

*Il est applicable pour la saison 2024 et révisable chaque saison.*



## CDC JP 1 et 2

<b>Cas 1: aucun club ne descend de CRC JP</b>			
CDC1		CDC 2	
2024	2025	2024	2025
1	5	3	2
5	3	13	
2		0	14
8	8	16	16

<b>CODE DE COULEURS</b>	
	MONTEES EN CDC JP1
	MAINTIEN EN CDC JP1
	DESCENTE EN CDC JP 2
	MAINTIEN EN CDC JP 2
	MONTEES EN CRC JP

<b>Cas 2: un club descend de CRC JP</b>			
CDC1		CDC 2	
2024	2025	2024	2025
1	4	3	3
4	3	13	
3		0	13
	1		
8	8	16	16

	DESCENTE DE CRC JP
--	--------------------

<b>Cas 3: deux clubs descendent de CRC JP</b>			
CDC1		CDC 2	
2024	2025	2024	2025
1	3	3	4
3	3	13	
4		0	12
	2		
8	8	16	16

